



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 19 h 30 le mardi 20 septembre 2022, au Pavillon de la biodiversité, au 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à cette demande.

49, RUE ROLIN – LOT 6 345 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2022-00089 aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17. La demande est présentée par monsieur Salazar Bello Gustavo Alejandro.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme lesquels découlent de l'agrandissement du stationnement extérieur situé au 49, rue Rolin.

D'abord, l'allée d'accès du stationnement, après agrandissement, comporte une largeur totale de 5,77 mètres dans l'emprise municipale alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise que la largeur maximale pour une allée d'accès dans l'emprise est de 5 mètres.

Également, l'aire de stationnement empiète de 5,17 mètres devant le bâtiment alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise qu'une aire de stationnement située dans la marge avant délimitée par le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal excluant l'espace devant les garages attenants et intégrés ne peut excéder 3,5 mètres.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre que :

- l'allée d'accès du stationnement, après agrandissement, comporte une largeur totale de 5,77 mètres dans l'emprise municipale
- l'aire de stationnement empiète de 5,17 mètres devant le bâtiment,

et ce, pour toute la durée de leur existence.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'Aménagement du territoire, du Développement économique et du Bureau de projets au (450) 638-2010 poste 7223 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 30 août 2022.

Me Geneviève Noël
Greffière adjointe